

AFFAIRE N° 31/3 - Acquisition d'un terrain de 790 m² cadastré section AY n° 146, appartenant à Monsieur NOSBE Abraham, en vue de la création d'une voie nouvelle entre le CD 44 et la RN2 au Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En vue de la réalisation d'une voie nouvelle reliant le CD 44 à la RN2, entre la piscine du Butor et la ravine des Deux-Canons endiguée, prévue au Plan d'Occupation des Sols, la Commune envisage l'acquisition d'un terrain de 790 m² cadastré section AY n° 146, appartenant à Monsieur NOSBE Abraham.

Un accord étant intervenu sur le prix de 36 900 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions : "Une certaine contradiction semblant exister dans les desiderata de la D.D.E. en ce qui concerne cette liaison CD 44 - RN 2, Monsieur BOURHIS, après étude du dossier, sera amené à faire une communication au Conseil Municipal".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOURHIS - La voie nouvelle qui est préconisée a été demandée par le plan de circulation. Cette voie devrait relier l'ex -R.N.2. et le CD 44.

Explication sur plan

M. BOURHIS - L'Equipement a donc présenté un dossier avec plusieurs variantes, mais dans ses conclusions, il semblerait que le coût de l'opération, qui nécessiterait non seulement la construction de cette voie nouvelle, mais également l'aménagement du carrefour Route digue-CD 44-Voie nouvelle-RN 2 et voie nouvelle, soit élevé, il faudrait également aménager le carrefour Boulevard Lancastel et la Voie Lancastel. Il s'agit d'une opération de l'ordre de deux millions. L'Equipement estime que la dépense ne correspondrait pas à ce qu'on pourrait en retirer du point de vue circulation. En revanche, il préconise de déplacer une voie vers le Sud, c'est-à-dire de faire peut-être un tronçon du futur Boulevard Sud, dans le prolongement de la route digue, et qui serait une voie de pénétration venant de Moufia vers Saint-Denis, en passant par le carrefour de la rue Bois de Nèfles.

Nous devons voir, lors d'une prochaine Commission de Travaux Publics l'aménagement de cette voie dans un modèle plus simple et plus économique, parce que l'intention de la Municipalité qui a demandé cette étude est de réduire la circulation devant le Lycée et de rendre ainsi moins bruyant le CD 44 devant les établissements scolaires.

LE MAIRE - M. Nosbé est-il vendeur ?

M. BOURHIS - Oui.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ